



Accueillir des artistes en classe : les appels à projets PACTE et ECLAIRCIES

publié le 27/03/2019

Répondre à des appels à projet pour consolider le Parcours d'Education Artistique et Culturelle des élèves.

Descriptif :

Des appels à projet permettent aux enseignant.e.s d'accueillir des artistes dans leurs classes pour consolider le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de leurs élèves.

Sommaire :

- Deux types d'appels à projet

Deux appels à projet conçus par la Délégation Académique à l'Action Culturelle (**DAAC**) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (**DRAC**) permettent aux établissements (écoles, collèges, lycées) de proposer aux élèves des projets d'éducation artistique et culturelle intégrant des mises en situation de travail artistique entre les élèves et des artistes et/ou des acteurs de la culture (conservateurs, commissaires d'exposition, critiques, régisseurs, programmeurs etc.).

● Deux types d'appels à projet

Le premier appel, intitulé **PACTE**, permet aux enseignants de concevoir des projets d'EAC dont l'ambition peut être modeste (plan 1) ou importante (plan2). Il s'agira de permettre aux élèves de travailler avec un.e artiste ou acteur de la culture lors d'un atelier, d'un workshop ou d'une résidence d'une durée de quelques heures (plan 1) à plus de cinquante heures (plan 2). Une centaine de projet seront co-financés cette année par la DAAC. Le financement par la DAAC ne pourra excéder 1000€ par projet et par établissement. Les compléments des financements seront à trouver par les porteurs de projets.

Plus d'information sur l'appel à projet PACTE [↗](#)

Exemple de workshop PACTE (Lycée Bellevue - Saintes [↗](#)).

Le second appel, intitulé **ECLAIRCIES/ ECLAIRCIES-MEDIA**, permet aux enseignants de concevoir des projets d'EAC articulés autour d'une résidence d'artiste (Eclaircies) ou de journaliste (Eclaircies-Media) dans l'établissement. Ces résidences sont plus longues que celles proposées par l'appel à projet PACTE puisque la durée minimale de résidence de l'artiste ou journaliste est de 92 heures en établissements. Les projets, co-écrits par les enseignants et les artistes, sont toujours ambitieux et apportent aux élèves une véritable expérience partagée de création avec l'artiste.

Plus d'information sur l'appel à projet ECLAIRCIES [↗](#)

Exemple de résidence ECLAIRCIES (Collège Maurice Chastang - Saint Denis de Saintonge [↗](#)).

Les appels à projet PACTE et ECLAIRCIES/ECLAIRCIES-MEDIA ont été lancés le 4 février 2019. La date limite de candidature des établissements est fixée au 3 mai 2019.

Pour tout renseignement supplémentaire sur ces appels à projet, merci de contacter la DAAC (daac@ac-poitiers.fr) ou le conseiller académique Arts Plastiques à la DAAC (gregoire.bienvenu@ac-poitiers.fr).



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.